



Paris, le 24 juin 2021

Déclaration intersyndicale

Monsieur le Président,

Un article paru dans la presse le 9 juin décrit des conditions de travail inacceptables qui auraient été subies par des agents du bureau du cabinet.

Les faits, s'ils sont avérés, sont graves. Face à cette situation, les membres du CHSCT de l'administration centrale ont demandé par courrier du 17 juin que soit diligentée une enquête de l'inspection de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de l'inspection du travail. L'objectif étant avant tout de caractériser le mal être de ces agents et définir le plan d'action qui permettra aux agents du bureau du cabinet de retrouver des conditions de travail sereines.

De votre côté, vous proposez une enquête du CGAAER qui, d'après le mail envoyé par Philippe Mérillon aux organisations syndicales du CHSCT-AC le 22 juin, précise les objectifs suivants : « Cette enquête aura pour tâches, notamment, de faire un point sur la réorganisation menée, sur l'ambiance de travail au sein du service et sur l'adéquation de la posture des cadres et agents par rapport aux qualités attendues dans ce service ».

Vous conviendrez que les objectifs de ces 2 enquêtes sont bien différents avec un périmètre de l'enquête du CGAAER centré sur la réorganisation, alors que dans l'article, ce sont bien les conditions de travail qui sont dénoncées. Même si nous ne sommes pas opposés à cette enquête du CGAAER, l'enquête demandée par le CHSCT-AC reste nécessaire pour poursuivre l'objectif d'accompagner les agents en souffrance et trouver des solutions qui leur sont favorables.

Cette affaire survient effectivement dans un contexte déstabilisant d'une réorganisation rapide et profonde.

Si la réorganisation des services, en tant que telle, relève de la compétence des comités techniques, de nombreuses études ont démontré que le changement et les efforts d'adaptation qu'il occasionne représentent une cause non négligeable de risques psychosociaux.

Alors que notre communauté de travail est en souffrance, après plus d'un an de crise sanitaire, nous réitérons donc notre demande que les différentes réorganisations en cours *qui affectent les agents de l'administration centrale* (bureau du cabinet, service de la modernisation, direction générale de l'alimentation) ou à venir, soient systématiquement mises à l'ordre du jour du CHSCT de l'administration centrale.

Les organisations syndicales siégeant au CHSCT de l'administration centrale